



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

FEUILLE D'INFORMATION

LES MEMBRES DU CIO

MISE À JOUR – FEVRIER 2008

I. ÉLECTION DE NOUVEAUX MEMBRES A LA 118E SESSION DU CIO À TURIN

1. Nouveaux membres

Le CIO compte actuellement 110 membres dont le président, Jacques Rogge, qui ont tous été élus par la Session du CIO à la majorité des votes émis.

Lors de la [119e Session du CIO](#) qui s'est tenue à Ciudad Guatemala du 4 au 7 juillet 2007, il a été procédé à l'élection de quatre nouveaux membres, à la réélection de Gerhard Heiberg à la commission exécutive (CE) et à la nomination de trois membres honoraires.

- SAR la princesse Hayat Bint Al Hussein (UAE) – présidente de la Fédération Equestre Internationale
- Rita Subowo (INA) – présidente du Comité Olympique Indonésien
- Patrick Baumann (SUI) – secrétaire général de la Fédération International de Basketball (FIBA)
- Andrés Botero (COL) – président du Comité Olympique Colombien.

Ces quatre candidats ont été proposés en tant que représentants des CNO ou des Fédérations internationales de sport en remplacement des membres qui étaient arrivés au terme de leur mandat à la fin de l'année 2007. Il s'agissait de :

- Henri Sérandour (FRA)
- Shagdarjay Magvan (MGL)
- Anani Matthia (TOG)
- Ram Ruhee (MRI)

Pour récompenser leur loyauté longue de plus de dix ans et saluer leurs contributions exceptionnelles au CIO, Les trois derniers ont été élus membres honoraires du CIO par la Session sur proposition de la CE.

2. CRITÈRES D'ÉLECTION DES MEMBRES – LA COOPTATION

Une commission des candidatures, composée de sept membres, examine chacun des dossiers qui lui sont soumis et les transmet, sous forme de rapports, à la commission exécutive du CIO, seule compétente pour proposer une candidature à la Session.

La Session est, quant à elle, seule compétente pour élire un membre du CIO. L'élection se fait au scrutin secret et les décisions sont prises à la majorité des votes émis. Ce mode de nomination de membres par d'autres membres est la cooptation.

3. MODALITÉS DE VOTE

Pour qu'un vote puisse avoir lieu, le quorum est fixé à la moitié du nombre total des membres du CIO, plus un. Chaque membre du CIO dispose d'une voix lors d'un vote durant la Session. Excepté les cas de modification des principes fondamentaux de l'Olympisme ou de la Charte olympique, les décisions sont prises à la majorité des votes émis.

II. COMPOSITION ACTUELLE

Les membres sont élus en tant qu'individus indépendants, athlètes actifs, ou présidents ou personnes occupant une fonction exécutive ou dirigeante au plus haut niveau au sein des Fédérations Internationales de sport (FI) ou des Comités Nationaux Olympiques (CNO).

L'article 16 de la Charte Olympique définit la composition du CIO, dont l'éligibilité des membres et leur nombre. Pour les représentants des FI et des CNO leur nombre ne peut excéder les 15 membres pour chacune de ces familles.



Les membres du CIO élus au titre d'athlète actif sont également membres de la commission des athlètes. Leur nombre ne peut excéder le total de 15. La majorité des membres de cette commission est élue par les athlètes participant aux Jeux Olympiques; les autres membres sont nommés par le président du CIO pour assurer un équilibre entre les sexes, les sports et les régions géographiques.

III. ÉLECTIONS DES ATHLÈTES

Trente et un athlètes sont candidats aux élections à la commission des athlètes du CIO qui se tiendront durant les Jeux Olympiques à Beijing en 2008. Les quatre places à pourvoir sont ceux de Sergey Bubka, Robert Ctvlik, Barbara Kendall, et Alexander Popov qui terminent leur mandat à la commission.

Des urnes seront mises à la disposition des athlètes dans chacun des trois villages olympiques situés à Beijing Quindao, et Hong Kong.

Le choix des athlètes présents à Turin en 2006 se porta sur la Canadienne Rebecca Scott (ski de fond) et le Finlandais Saku Koivu (hockey sur glace). Après acceptation par la Session du CIO, les deux athlètes élus sont devenus membres du CIO pour la même durée que leur mandat à la commission, à savoir huit ans.

Critères de sélection

Seuls les CNO ayant une commission des athlètes peuvent présenter un candidat. Pour être éligibles, les candidats doivent avoir participé à la dernière édition des Jeux à Athènes ou prendre part aux Jeux à Beijing.

La voix des athlètes

Créée en 1981, la commission des athlètes assure la liaison entre les athlètes olympiques et le CIO. Elle permet également aux athlètes de faire entendre leur voix au sein du Mouvement olympique. Depuis 2000, le président de la commission n'est autre que le champion olympique et sextuple champion du monde du saut à la perche, Sergey Bubka, également membre de la commission exécutive. Lors de chaque édition des Jeux Olympiques (été et hiver), les athlètes participant à ces Jeux

sont invités à voter pour élire la majorité des membres de la commission des athlètes. A la suite des réformes adoptées par la 110e Session du Comité International Olympique (CIO) en décembre 1999, la commission est composée de 19 membres :

- 8 athlètes des sports d'été sont élus pendant les Jeux de l'Olympiade (quatre lors de chaque édition des Jeux).
- 4 athlètes des sports d'hiver sont élus pendant les Jeux Olympiques d'hiver (deux lors de chaque édition des Jeux).
- 7 athlètes nommés par le Président du CIO afin d'assurer une répartition équitable par sexe, par sport et par région.

IV. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

1. LES MEMBRES

Les membres du CIO sont des personnes physiques. Ce sont les représentants du CIO dans leurs pays respectifs et non les délégués de leur pays au sein du CIO, comme le stipule la Charte olympique : "Les membres du CIO représentent et soutiennent les intérêts du CIO et du Mouvement olympique dans leur pays et dans les organisations du Mouvement olympique au service desquelles ils se trouvent" (Charte olympique 2007, Règle 16).

Les membres du CIO se réunissent en assemblée générale, ou Session, qui est l'organe suprême de l'organisation et dont les décisions sont définitives.

Les membres du CIO sont élus pour une période de huit ans. Leur mandat est reconductible.

La limite d'âge fixée pour être membre du CIO est de 70 ans, sauf pour les membres cooptés après 1966 et avant 1999 pour qui l'âge limite est de 80 ans. L'âge moyen des membres, qui s'abaisse au fil des ans, est actuellement légèrement supérieur à soixante ans

Les membres se réunissent chaque année lors de la Session du CIO afin de prendre des décisions concernant l'institution et les Jeux



Olympiques, comme l'élection des villes hôtes des Jeux, les amendements à la Charte olympique, l'élection du président du CIO, des vice-présidents et des membres de la commission exécutive, ou encore la cooptation de nouveaux membres.

2. LE PRÉSIDENT

Le président du CIO est élu par les membres de l'organisation au scrutin secret. Seul un membre du CIO peut être élu à la présidence. Son mandat est de huit ans, renouvelable une seule fois pour quatre ans. Le président du CIO a pour tâche de présider toutes les activités du CIO et de le représenter de manière permanente. Depuis le 16 juillet 2001, le président du CIO est Jacques Rogge (Belgique).

Les huit présidents du CIO :

- Demetrius Vikelas, 1894-1896
- Pierre de Coubertin, 1896-1925
- Henri Baillet-Latour, 1925-1942
- J. Sigfrid Edström, 1946-1952
- Avery Brundage, 1952-1972
- Lord Kilanin, 1972-1980
- Juan Antonio Samaranch, 1980-2001
- Jacques Rogge, depuis 2001

3. LES VICE-PRÉSIDENTS

Les quatre vice-présidents du CIO ainsi que les dix membres de la commission exécutive sont élus par la Session à bulletin secret à la majorité des votants. La durée de leur mandat est limitée à quatre ans. Ils ne peuvent exercer que deux mandats consécutifs et doivent attendre ensuite deux ans pour être à nouveau éligibles. Les quatre vice-présidents sont :

- Gunilla Lindberg (SWE), élue en 2004; elle est la deuxième femme – après Anita DeFrantz (1997-2001) – à occuper ce poste important
- Lambis Nikolaou (GRE), élu en 2005
- Chiharu Igaya (JPN), élu en 2005
- Thomas Bach (GER), élu en 2006

4. LE PRÉSIDENT D'HONNEUR, LES MEMBRES HONORAIRES ET LES MEMBRES D'HONNEUR

Un membre du CIO peut être élu au titre de président d'honneur s'il a rendu des services exceptionnels en tant que président du CIO. Il y a actuellement un seul président d'honneur à vie au CIO : Juan Antonio Samaranch.

De même, tout membre sortant du CIO qui a rendu des services exceptionnels à l'organisation pendant au moins dix ans peut être élu membre honoraire du CIO. Il y a actuellement vingt-cinq membres honoraires au CIO.

Finalement, la Session peut élire au titre de membre d'honneur de hautes personnalités extérieures au CIO qui lui ont rendu des services particulièrement éminents. Les membres d'honneur actuels sont au nombre de deux. Le président d'honneur, les membres honoraires et les membres d'honneur n'ont pas le droit de vote lors des Sessions du CIO.

V. UN PASSÉ SPORTIF

Plus d'un tiers des membres du CIO ont participé aux Jeux Olympiques et 26 d'entre eux y ont remporté des médailles. En tout, 73 médailles ont été décrochées par des membres du CIO : 34 d'or, 25 d'argent et 14 de bronze.

Le président du CIO, Jacques Rogge, a pris part à trois éditions des Jeux Olympiques en voile (Mexico 1968, Munich 1972 et Montréal 1976). De nombreux autres membres du CIO ont concouru à des Jeux Olympiques et à des championnats du monde.

Pour en savoir plus :

www.olympic.org/membres

IMPRESSUM

LES MEMBRES DU CIO

Février 2008

Une publication du

Pour plus d'informations, contacter :



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

Château de Vidy,
1007 Lausanne,
Suisse

Centre d'information du CIO
Tél. +41 21 621 63 18
Fax +41 21 621 67 18
infocentre@olympic.org